

COMMUNE D'HERBEYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018 – 53

Séance du 22 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Françoise FONTANA, le Maire.

Présents : Françoise FONTANA, Jean-Michel TAILLANDIER, Olivier ULRICH, Cyrille BOULLLOUD, Isabelle PATUREL, Pierre CHANTEREAU, Pascale VIROT et Jacques CLAY

Absents : Elisabeth SCIUS, Aurélien DAUTREY, Stéphane VINCENT

Absents excusés : Nancie FROMONT, Jean-Noël CAUSSE, Michèle NASRAOUI et Claude GARAPON (pouvoir à Isabelle PATUREL)

Secrétaire de séance : Jean-Michel TAILLANDIER

Nombre de votants : 9

Ouverture de séance : 19h00

Nombre de membre présents : 8

Nombre de membres en exercice : 15

Objet : Demandes de subventions pour financer l'acquisition d'équipements informatique pour l'école communale

Vu :

- Le budget communal,
- Le CGCT.

Le projet consiste à renouveler les matériels informatiques de l'école communale, devenus entièrement obsolètes et inadaptés à un enseignement pédagogique de qualité.

L'acquisition de nouveaux équipements permettra d'améliorer les conditions d'enseignement et l'apprentissage de ces technologies auprès des enfants scolarisés à Herbeys.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est à ce jour le suivant :

Dépenses		Recettes	
Informatique	29 559€	Subvention départementale – env. territoire	8 129€
		Subvention régionale – env. ruralité	2 338€
		Subvention FEDER – informatique éducative	13 180€
		Autofinancement	5 912€

Montant H.T. en euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- **Approuve** le projet d'acquisition de ces équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'école communale,
- **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessous,
- **Sollicite** une subvention selon le plan de financement proposé ci-dessus auprès du département de l'Isère et du FEDER,
- **Autorise** madame le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer toute pièce en la matière.

Ainsi délibéré, pour copie conforme

Le Maire, Françoise FONTANA.

